

RE : Follow-up to March 25 CDM teleconference / Suivi de la téléconférence CDM du 25 mars

De :

"Carter, Luke (HC/SC)" </o=canadacentdepl/ou=exchange administrative group (fydibohf23spdlit)/cn=recipients/cn=76d2de8c7767ddfc0056a2d285256fa8">

À :

"Lucas, Stephen (HC/SC)" <stephen.lucas@canada.ca>, "Weber, Kendal (HC/SC)" <kendal.weber@canada.ca>

C. c. :

"Bogden, Jacqueline (HC/SC)" <jacqueline.bogden@canada.ca>, "Murseli, Lissa (HC/SC)" <lissa.murseli@canada.ca>

Date :

Dimanche 29 mars 2020, 2 h 47 min 30 s +0000

Monsieur le Sous-ministre,

Je crois comprendre qu'ils ont intégré les dernières orientations dans la version actualisée de ce document destiné aux lieux de travail. La section ajoutée se trouve ci-dessous :

Atténuation des risques (y compris les équipements de protection individuelle)

Le risque d'infection par le virus qui provoque la COVID-19 peut être atténué en combinant plusieurs stratégies. La première stratégie consiste à éviter les situations et les personnes à risque, en faisant en sorte que les personnes restent chez elles lorsqu'elles sont malades et en maintenant une distance de deux mètres avec les autres. Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter le contact avec les autres, l'hygiène des mains et l'hygiène respiratoire sont très importantes pour réduire la propagation. Les équipements de protection individuelle (EPI), tels que les masques faciaux et les gants, peuvent être utilisés dans certaines situations pour protéger les personnes contre les maladies infectieuses. Les EPI sont utilisés sur les conseils du bureau de la santé et de la sécurité au travail d'une organisation et reposent sur une évaluation des risques qui tient compte à la fois du risque associé à une tâche ou une activité particulière et des caractéristiques de la source de l'infection (p. ex. une personne malade ou un environnement contaminé). **L'utilisation de respirateurs (par exemple les respirateurs N-95) n'est pas recommandée**, sauf dans les établissements de santé où des procédures à haut risque sont effectuées ou dans d'autres secteurs d'activité où les respirateurs sont utilisés de manière courante. Les travailleurs qui sont exposés à des personnes souffrant de symptômes respiratoires, tels que la toux et les éternuements, peuvent utiliser des masques faciaux et des protections oculaires **si la nature de leur travail le justifie**. Les gants ne sont recommandés que lorsque les travailleurs seront en

contact direct avec une personne malade, ou un objet ou un environnement contaminé. L'EPI doit être utilisé correctement pour éviter toute contamination lors de l'enfilage et de l'enlèvement; le lavage des mains reste essentiel même en cas d'utilisation d'un EPI. Une formation sur l'utilisation des EPI devrait être offerte.

Une hygiène des mains fréquente et rigoureuse (se laver les mains pendant 20 secondes avec de l'eau et du savon ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool), ainsi que le fait de ne pas se toucher le visage, sont les meilleurs moyens de prévenir l'infection. Les personnes malades doivent rester à la maison et doivent toujours pratiquer l'hygiène respiratoire, en toussant dans leur bras ou dans un mouchoir.

De : Lucas, Stephen (HC/SC)

Date : 28 mars 2020, 22 h 43

À : Weber, Kendal (HC/SC)

C. c. : Carter, Luke (HC/SC) ; Bogden, Jacqueline (HC/SC) ; Murseli, Lissa (HC/SC)

Objet : Rép. : Follow-up to March 25 CDM teleconference / Suivi de la téléconférence CDM du 25 mars
Merci. Je cherchais les conseils de l'ASPC sur l'utilisation non médicale des EPI pour les services essentiels.

Stephen Lucas, Ph. D.
Sous-ministre
Santé Canada

Le 28 mars 2020, à 22 h 41, Weber, Kendal (HC/SC) <kendal.weber@canada.ca> a écrit :

Vous trouverez ci-dessous le lien vers les directives.

Le 28 mars 2020, à 18 h 10, Carter, Luke (HC/SC) <luke.carter@canada.ca> a écrit :

Veillez consulter le message envoyé aux sous-ministres provinciaux et territoriaux ci-dessous qui comprend le lien suivant.

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation/prise-decisions-fondees-risques-lieux-travail-entreprises-pandemie-covid-19.html>

Ces directives couvrent l'utilisation non médicale des masques N95.

De : fpt.hsc.secretariat / csss (HC/SC) <hc.fpt.hsc.secretariat-csss.sc@canada.ca>

Date : 25 mars 2020, 18 h 42

À : stephen.brown@gov.bc.ca; hlth.dmoffice@gov.bc.ca; Lorna.Rosen@gov.ab.ca;
max.hendricks@health.gov.sk.ca; dmhsal@leg.gov.mb.ca; Karen.herd@leg.gov.mb.ca;
Helen.Angus@ontario.ca; yvan.gendron@msss.gouv.qc.ca; Ext-PCH, geraldrichardgnbca (Ext.)
<gerald.richard@gnb.ca>; Jeannine.Lagasse@novascotia.ca; maspidel@gov.pe.ca;
karens@gov.nl.ca; Stephen.Samis@gov.yk.ca; bruce_cooper@gov.nt.ca; RBrown@gov.nu.ca;
pierre.lafleur@msss.gouv.qc.ca

C. c. : fpt.hsc.secretariat / csss (HC/SC) <hc.fpt.hsc.secretariat-csss.sc@canada.ca>; Lucas, Stephen (HC/SC) <stephen.lucas@canada.ca>; Namiesniowski, Tina (PHAC/ASPC)

<tina.namiesniowski@canada.ca>; Tam, Dr Theresa (PHAC/ASPC) <drtheresa.tam@canada.ca>; Sharma, Supriya (HC/SC) <supriya.sharma@canada.ca>; Weber, Kendal (HC/SC) <kendal.weber@canada.ca>; Robinson, Kerry (PHAC/ASPC) <kerry.robinson@canada.ca>; Murseli, Lissa (HC/SC) <lissa.murseli@canada.ca>; White, Belinda (HC/SC) <belinda.white@canada.ca>; Sotiropoulos, Evan (Ext.) <evan.sotiropoulos@ontario.ca>; Denis, Joel (PHAC/ASPC) <joel.denis@canada.ca>; Hollington, Jennifer (HC/SC) <jennifer.hollington@canada.ca>; Auger, Julie (PHAC/ASPC) <julie.auger@canada.ca>; Tafaghod, Marzieh (HC/SC) <marzieh.tafaghod@canada.ca>; Elmslie, Kim (PHAC/ASPC) <kim.elmslie@canada.ca>; Connor, Kelly (HC/SC) <kelly.connor@canada.ca>; Hill, Allison (HC/SC) <allison.hill@canada.ca>; Carter, Luke (HC/SC) <luke.carter@canada.ca>; hcmacdonald@gov.pe.ca; Njoo, Howard (PHAC/ASPC) <howard.njoo@canada.ca>; Tattersall2, Samantha L (HC/SC) <samanthal.tattersall2@canada.ca>; Conrad, Alexis (HC/SC) <alexis.conrad@canada.ca>; Poliquin, Stéphanie (HC/SC) <stephanie.poliquin@canada.ca>; Bogden, Jacqueline (HC/SC) <jacqueline.bogden@canada.ca>

Objet : Follow-up to March 25 CDM teleconference / Suivi de la téléconférence CDM du 25 mars
Colleagues,

As a follow-up to our call today, for your information we are sharing a link to the Health Canada guidance on [optimizing the use of masks and respirators during the COVID-19 outbreak](#). This includes:

- guidance on the use of expired N95 respirators and masks; and
- guidance on the use of commercial-grade respirators for medical purposes.

In addition, we are re-circulating the draft guidance on risk-informed decision making for workplaces during the COVID-19 pandemic that includes PPE for non-medical settings. These are expected to go live shortly and will replace the [existing guidance](#) online.

Finally, please confirm if your LAC member is your single window contact for all issues related to PPE procurement. If not, please provide your jurisdiction's contact information to the LAC account phac.phisc.secretariat-secretariat.du.cdsp.aspc@canada.ca and copy the FPT Secretariat account hc.fpt.hsc.secretariat-csss.sc@canada.ca

Regards,

FPT Secretariat

Chers collègues,

Pour suivre notre appel aujourd'hui, veuillez trouver le lien des lignes directrices sur [l'optimisation l'utilisation des masques et des respirateurs lors de l'épidémie de la COVID-19](#) qui a publié par Santé. Ceci comprend:

- des conseils sur l'utilisation des masques et respirateurs N95 expirés; et
- des conseils sur l'utilisation d'appareils respiratoires de qualité commerciale à des fins médicales.

De plus, nous renvoyons l'ébauche des lignes directrices relatives à la prise de décisions fondées sur les risques pour les lieux de travail et les entreprises pendant la pandémie de COVID-19 qui inclus l'EPI pour les milieux non médicaux (disponible en anglais seulement maintenant). Ceux-ci devraient être mis en ligne sous peu et mettront à jour les [lignes directrices existantes](#) en ligne. Enfin, veuillez confirmer si votre membre du Comité consultatif logistique FPT est votre contact à guichet unique pour toutes les questions liées à l'approvisionnement en PPE. Si ce n'est pas le cas, veuillez fournir les coordonnées de votre juridiction au compte de BAC phac.phisc.secretariat-secretariat.du.cdsp.aspc@canada.ca et copier le compte du Secrétariat FPT hc.fpt.hsc.secretariat-csss.sc@canada.ca

Merci,

Le secrétariat FPT